

# Message Sécurité en Opération

## Quelques éléments de Protection Collective pour les opérations de Secours Routier :

- **Le Balisage** a pour objectif de rendre visible et de matérialiser la zone de l'accident pour attirer l'attention et la prudence des autres usagers de la route.

Il permet donc d'isoler les victimes, acteurs du secours et tiers du risque de collision avec un véhicule en circulation.

- Cette signalisation se caractérise par :

- La mise en place des **éclairages de sécurité des véhicules** (Gyrophares, mât d'éclairage, etc.)
- La mise en place de **cônes de Lubeck à bandes réfléchissantes**
- La mise en place de **triangles Tri-Flashes**



- Il faut donc à chaque intervention, adapter le balisage à l'environnement et à la situation rencontrée (position du véhicule accidenté, virages, intervention de nuit, brouillard, pluie, neige, etc.)

- Exemple de balisage pour engagement du FPTSR en renfort balisage:



- **La sécurité incendie** consiste à prévenir l'apparition d'un feu.

Pour ce faire, il convient de réaliser les actions suivantes :

- Couper le contact du véhicule,
- Localiser et débrancher la batterie,
- Placer un moyen d'extinction à proximité du véhicule (extincteur, LDT, etc.)
- Réaliser l'absorption des épandages de carburant, huiles, etc.



- **Le calage du véhicule accidenté** a pour objectif de stabiliser le véhicule et permet :

- de garantir une zone de travail sécurisée pour les sauveteurs ;
- d'éviter toute aggravation de l'état de la victime due à des mouvements non souhaités du véhicule accidenté.

- **La protection du personnel et de la/les victime(s)** présents dans le véhicule avant et pendant l'opération de désincarcération :

- Pose des protections d'**AIRBAG** (pour les véhicules en disposant)
- Mise en place de la **couverture de protection de désincarcération**
- Respect des règles de désincarcération



- **Adopter un comportement sécuritaire en permanence :**

Quelques exemples :

- *Toujours faire face au sens de circulation, lors du balisage ou à l'extérieur de la zone balisée.*
- *Fermer les portières des véhicules.*
- *Etre vigilant en permanence.*



- **Avant de quitter les lieux de l'intervention**, le COS doit veiller à ce que les abords de l'accident ne présentent plus aucun risque pour les autres usagers de la route :

- **Evacuation des débris dangereux** (débris de verres, débris métalliques, etc.)
- **Mise en place d'absorbant** si présence d'huile ou de carburant sur la chaussée.



Message SecOp n°2  
Mars 2010

